

Commune d'Orival



Conseil Municipal du jeudi 1^{er} octobre 2026



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 1^{er} octobre 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Convocation le : 24/09/2026 Affichage le : 24/09/2026 Heure d'ouverture : 18h		Secrétaire de séance : Monsieur Antoine GRISEL	
DÉPARTEMENT SEINE-MARITIME	Nom Prénom		Nom Prénom	
CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 1 ^{er} octobre 2026	DEVAUX Loïc	P	FOBAR MARUITTE Maryse	P
	GRISEL Antoine	P	SZADO Sophie	P
	PELLETIER Emilie	P	GABALA Cédric	PVR
	NGUYEN Daniel	P	JEGOU Emilie	P
	ROGISTER Danielle	P	MAUGARD Denis	P
	DUCHESNE Daniel	P	GRENIER Thierry	P
	LEROY Fabien	P	CAPELLE-JOUTET Brigitte	PVR
	Formant la majorité des membres en exercice			
	Pouvoir (s) : Madame CAPELLE-JOUTET Brigitte à Monsieur MAUGARD Denis Monsieur GABALA Cédric à Madame PELLETIER Émilie			
Légende : P : Présent (e), A : Absent (e), E : Excusé (e), PVR : Pouvoir				

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer

Arrivée de Monsieur NGUYEN Daniel, 3^{ème} adjoint, à 18h06

Arrivée de Monsieur LEROY Fabien, conseiller, à 18h13

❖ **Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 28 juillet 2026 :**

Lecture du procès-verbal du conseil municipal du 28 juillet 2026 par Monsieur DEVAUX Loïc, Maire, et signature des élus de l'approbation.

❖ **Finances Locales :**

- **Téléphone portable pour Monsieur le Maire et deux adjoints (délibération 2026-62)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que ses fonctions impliquent une disponibilité constante et la nécessité d'être joignable à tout moment pour la gestion des affaires de la commune, la coordination des services municipaux et la sécurité publique.

Il a été soumis, lors du Conseil Municipal, la souscription d'un abonnement téléphonique et de données adaptées



Après exposé, monsieur le Maire invite les membres du Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DEVAUX Loïc	X		
GRISEL Antoine	X		
PELLETIER Émilie	X		
NGUYEN Daniel	X		
ROGISTER Danielle	X		
DUCHESNE Daniel	X		
LEROY Fabien	X		
DOHERTY Sonia	X		
FOBAR-MARUITTE Maryse	X		
SZADO Sophie	X		
GABALA Cédric	X		
JEGOU Émilie	X		
MAUGARD Denis	X		
GRENIER Thierry	X		
CAPELLE-JOUTET Brigitte	X		
Favorable à l'unanimité			
Pour	Contre		Abstention(s)
15	0		0
- D'approuver la souscription d'un forfait au profit de Monsieur le Maire et de ses 2 adjoints pour l'exercice exclusif de leur fonction - D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la souscription d'un abonnement téléphonique pour chaque téléphone			

• **Changement de fournisseur pour la téléphonie et internet (Délibération n°2026-63)**

Vu les besoins d'un standard d'accueil avec 2 postes sans fil, 2 box internet avec des postes dans la salle de cantine et 8 mobiles.

Monsieur DEVAUX Loïc, Maire, explique l'obligation d'avoir un téléphone dans chaque lieu public et, par conséquent, un téléphone pour les trois élus, un pour chaque employé du service technique et 2 pour l'école. Au total 8 téléphones portables.

Monsieur DUCHESNE Daniel, conseiller, soumet la possibilité éventuelle d'avoir un téléphone mobile à chaque vacation. Tous les membres du conseil ont répondu que c'était trop compliqué, donc refuse cette possibilité.

3 devis nous ont été proposés :

- BOUYGUES TELECOM pour un montant de 494, 85 € HT sur 36 mois sans frais de mise en service,
- HR TELCOMS 14000 CAEN pour un montant de 433 € HT sur 63 mois avec 350 € de frais de mise en service
- GROUPE SOLUTIONS pour un montant de 1 126, 13 € sur 60 mois sans frais de mise en service



Considérant que la mairie est actuellement en contrat avec SFR et l'agence TELECOM pour un montant de 1 218, 85 € HT sur 63 mois avec 200 € de mise en service ;

Considérant que le groupe de travail Finance s'est réuni, et qu'après étude, a recommandé de par leur notoriété et leur proximité, la société BOUYGUES TELECOM ;

Monsieur DEVAUX Loïc, Maire rappelle au Conseil Municipal, que depuis le mois de juin 2026, le règlement des factures est suspendu en raison d'un désaccord.

Après exposé, monsieur le Maire invite les membres du Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
Loïc DEVAUX	X		
Emilie PELLETIER	X		
Antoine GRISEL	X		
Maryse FOBAR MARUITTE	X		
Daniel NGUYEN	X		
Emilie JEGOU	X		
Fabien LEROY	X		
Sophie SZADO	X		
Cédric GABALA	X		
Danielle ROGISTER	X		
Daniel DUCHESNE	X		
Sonia DOHERTY	X		
Thierry GRENIER	X		
Brigitte CAPELLE-JOUTET	X		
Denis MAUGARD	X		
Favorable à l'unanimité			
Pour	Contre	Abstention (s)	
15	0	0	
- De retenir le devis de la société BOUYGUES TELECOM pour un montant mensuel de 494, 85 € HT - D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires avec le fournisseur			

• **Demande de subvention base de loisir de Bédanne (Délibération n°2026-64)**

Vu que le Club de Voile de Saint-Aubin-les-Elbeuf (CVSAE) organise la 9^{ème} édition de l'Internationnal Bédanne's Cup, Coupe Internationale de Match Racing, qui se déroulera du mardi 08 au samedi 12 décembre 2026 sur le plan d'eau de la Base Nautique et de Loisirs de Bédanne à Tourville la Rivière, précédée par la Viking's Cup du 04 au 07 décembre 2026.

Considérant que le Club de Voile sollicite une subvention de la part de la collectivité, sans donner de montant particulier ;

Monsieur DEVEAUX Loïc, Maire, propose de ne pas donner de suite favorable à cette demande de subvention. Il met en garde le Conseil Municipal sur la nécessité de rester vigilant quant à la situation financière de la commune. C'est un gros projet et ce qu'on pourrait leur apporter correspondrait à peu



de chose. Il explique qu'il est préférable d'aider nos Orivalais plutôt que de subventionner la Bédannes'Cup.

Après exposé, monsieur le Maire invite les membres du Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DEVAUX Loïc	X		
GRISEL Antoine	X		
PELLETIER Émilie	X		
NGUYEN Daniel	X		
ROGISTER Danielle	X		
DUCHESNE Daniel	X		
LEROY Fabien	X		
DOHERTY Sonia	X		
FOBAR-MARUITTE Maryse	X		
SZADO Sophie	X		
GABALA Cédric	X		
JEGOU Émilie	X		
MAUGARD Denis	X		
GRENIER Thierry	X		
CAPELLE-JOUTET Brigitte	X		
Favorable à l'unanimité			
Pour	Contre	Abstention (s)	
15	0	0	
De rejeter la demande de subvention au Club de Voile de Saint-Aubin-les-Elbeuf			

• **Demande de mise à disposition de la salle Lucy Eudes pour une association Orivaleise (Délibération n°2026-65)**

L'association Mélaudance nouvellement créée, qui propose des cours de danse aux enfants d'Orival, sollicite, dans un mail lu par Monsieur GRISEL Antoine, 1^{er} adjoint, la mise à disposition gracieuse de la salle Lucy Eudes, au même titre que l'AS ORIVAL, tous les mercredis à partir du 07 octobre 2026 de 14h à 15h. Le but de la demande étant de ne pas générer un surcoût qui se répercuterait sur les familles.

Monsieur DEVAUX Loïc nous informe que la présidente a déjà eu une réunion et comporte déjà quelques adhérents. Il se dit favorable à cette demande, soulignant l'intérêt de permettre le développement d'activités pour les enfants de la commune.

Il précise toutefois que cette mise à disposition est accordée sous réserve que la salle des fêtes ne soit pas nécessaire aux besoins de la commune qui se réserve la possibilité de reprendre la disponibilité en fonction des besoins de la commune. Cette mise à disposition sera effective pour un an renouvelable.

Après exposé, monsieur le Maire invite les membres du Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DEVAUX Loïc	X		
GRISEL Antoine	X		
PELLETIER Émilie	X		
NGUYEN Daniel	X		
ROGISTER Danielle	X		
DUCHESNE Daniel	X		
LEROY Fabien	X		
DOHERTY Sonia	X		
FOBAR-MARUITTE Maryse	X		
SZADO Sophie	X		
GABALA Cédric	X		
JEGOU Émilie	X		
MAUGARD Denis	X		
GRENIER Thierry	X		
CAPELLE-JOUTET Brigitte	X		
Favorable à l'unanimité			
Pour	Contre	Abstention (s)	
15	0	0	
- D'autoriser la mise à disposition à titre gracieux de la salle Lucy Eudes à l'association Mélaudance - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition			

• **Convention de l'observatoire fiscal métropolitain (Délibération n°2026-66)**

Vu que la Métropole nous propose d'adhérer à un dispositif d'Observatoire fiscal métropolitain permettant aux communes de mieux suivre et analyser leurs ressources fiscales ;

Vu que cet outil, notamment le logiciel « Atelier Fiscal », permet de mutualiser les données fiscales ;

Considérant que l'adhésion fait l'objet d'une convention ;

Considérant que la participation est calculée en fonction de la population, sachant que pour les communes de moins de 4 500 habitants, le surcoût est pris en charge par la Métropole ;

Madame DOHERTY Sonia, conseillère, demande à Monsieur le Maire le coût total du dispositif. Il lui répond que pour une commune de moins de 4 500 habitants c'est gratuit, c'est la Métropole qui paie à notre place.

Considérant que la commune devra également désigner un ou deux utilisateurs de l'outil, qui devront signer une charte d'utilisation ;

Après exposé, monsieur le Maire invite les membres du Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DEVAUX Loïc	X		
GRISEL Antoine	X		
PELLETIER Émilie	X		
NGUYEN Daniel	X		
ROGISTER Danielle	X		
DUCHESNE Daniel	X		
LEROY Fabien			X
DOHERTY Sonia	X		
FOBAR-MARUITTE Maryse	X		
SZADO Sophie	X		
GABALA Cédric	X		
JEGOU Émilie	X		
MAUGARD Denis	X		
GRENIER Thierry	X		
CAPELLE-JOUTET Brigitte	X		
Pour	Contre	Abstention (s)	
14	0	1	
• D'approuver l'adhésion à l'observatoire fiscal métropolitain • D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'outil informatique de l'Observatoire fiscal métropolitain • De désigner Monsieur NGUYEN Daniel et Madame Meryll MEYDIEU comme utilisateurs de l'outil informatique			

• **Vente maison 12, rue Hyppolite Saint-Amand – 76500 Orival (Délibération n°2026-67)**

Monsieur le Maire informe qu'il y a eu une visite sur la maison rue Saint-Amand.

Monsieur GRISEL Antoine, 1^{er} adjoint, lit le mail reçu du potentiel acquéreur.

Vu l'importance des travaux de rénovation nécessaires à l'intérieur comme à l'extérieur ;

Considérant que malgré tout cela, le cadre et l'environnement ont beaucoup plu ;

Considérant que l'acquéreur ne donne pas suite au prix de vente affiché mais propose une acquisition au prix de 30 000, 00 € net vendeur ;

Monsieur DEVAUX Loïc, le Maire, propose de ne pas donner suite à cette offre d'achat compte tenu de la réception d'une nouvelle proposition d'achat d'un montant supérieur qui sera présentée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance prévue le mercredi 07 octobre 2026.



Après exposé, monsieur le Maire invite les membres du Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DEVAUX Loïc	X		
GRISEL Antoine	X		
PELLETIER Émilie	X		
NGUYEN Daniel	X		
ROGISTER Danielle	X		
DUCHESNE Daniel	X		
LEROY Fabien	X		
DOHERTY Sonia	X		
FOBAR-MARUITTE Maryse	X		
SZADO Sophie	X		
GABALA Cédric	X		
JEGOU Émilie	X		
MAUGARD Denis	X		
GRENIER Thierry	X		
CAPELLE-JOUTET Brigitte	X		
Favorable à l'unanimité			
Pour	Contre	Abstention (s)	
15	0	0	
De refuser la proposition d'achat au prix de 30 000, 00 € net vendeur			

• **Columbarium (Délibération n°2026-68)**

Vu que le columbarium actuel est trop petit ;

Monsieur DEVAUX Loïc, le Maire, informe l'assemblée que la société Pompes Funèbres de l'Éternité a eu une réunion avec son fournisseur concernant le columbarium actuellement en construction et qu'elle ne pourra pas nous fournir car celle-ci est en procès avec son fournisseur. Monsieur le Maire lui a répondu en disant que ça dure depuis 1 an et demi environ et que leur litige de nous regarde pas. Il demande à ce que le columbarium actuel soit démonté et demande donc un nouveau devis pour un nouveau columbarium.

Nous avons donc reçu un devis valable un mois à partir du 24 septembre 2026, pour un montant de 6 700, 00 € TTC, soit 200 € TTC moins cher que le précédent.

Monsieur GRENIER Thierry, conseiller, demande si on doit verser un acompte et Monsieur le Maire lui répond non.

Monsieur MAUGARD Denis, conseiller, demande si le columbarium sera au même endroit que le précédent et Monsieur le Maire lui répond oui.

Monsieur le Maire ajoute que la construction pourrait aller très vite.



Considérant que Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation pour faire les démarches nécessaires à l'octroi d'une subvention ;

Après exposé, monsieur le Maire invite les membres du Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DEVAUX Loïc	X		
GRISEL Antoine	X		
PELLETIER Émilie	X		
NGUYEN Daniel	X		
ROGISTER Danielle	X		
DUCHESNE Daniel	X		
LEROY Fabien	X		
DOHERTY Sonia	X		
FOBAR-MARUITTE Maryse	X		
SZADO Sophie	X		
GABALA Cédric	X		
JEGOU Émilie	X		
MAUGARD Denis	X		
GRENIER Thierry	X		
CAPELLE-JOUTET Brigitte	X		
Favorable à l'unanimité			
Pour	Contre	Abstention (s)	
15	0	0	
• D'accepter le devis proposé pour un montant de 6 700, 00 TTC • D'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires à l'octroi d'une subvention • D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'acquisition du columbarium			

❖ Actions Sociales

• Mise à jour PASS ADO permis B et conduite accompagnée (Délibération 2026-69)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le dispositif PASS ADO permis B et conduite accompagnée, destiné à favoriser la mobilité, l'autonomie et l'insertion sociale ou professionnelle des jeunes.

Monsieur le Maire propose de réviser la participation financière accordée afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes de la commune d'en bénéficier, tout en préservant l'équilibre budgétaire de la collectivité. Il demande ainsi de fixer le montant à 300,00 € par bénéficiaire en remplacement du montant initial de 500, 00 €

Il propose également d'ajouter au dossier de la conduite accompagnée celui du permis B, et de faire adopter le règlement intérieur par décision du Maire

Monsieur le Maire explique qu'avec la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il n'y a plus de commission donc on se doit de passer par le Conseil municipal pour accepter ou refuser ce dispositif.

Il ajoute qu'il est très contraignant pour les familles d'attendre la décision du Conseil Municipal surtout si leur demande est conforme au règlement intérieur.



Après exposé, monsieur le Maire invite les membres du Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DEVAUX Loïc	X		
GRISEL Antoine	X		
PELLETIER Émilie	X		
NGUYEN Daniel	X		
ROGISTER Danielle	X		
DUCHESNE Daniel	X		
LEROY Fabien	X		
DOHERTY Sonia	X		
FOBAR-MARUITTE Maryse	X		
SZADO Sophie	X		
GABALA Cédric	X		
JEGOU Émilie	X		
MAUGARD Denis	X		
GRENIER Thierry	X		
CAPELLE-JOUTET Brigitte	X		
Favorable à l'unanimité			
Pour	Contre	Abstention (s)	
15	0	0	
• D'accepter la participation financière de 300,00 € en remplacement de 500,00 € • D'accepter d'ajouter au dossier de la conduite accompagnée celui du permis B • D'autoriser que le règlement intérieur soit adopté par décision du Maire • D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'octroi d'une aide financière			

• **Mise à jour du PASS ADO BAFA (Délibération n°2026-70)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le dispositif PASS ADO BAFA, destiné à favoriser l'engagement des jeunes dans les projets, la participation à la vie, la responsabilité, l'organisation collective et viser l'intérêt général.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier l'âge de participation prévu auparavant pour les 17-20 ans et désormais prévu pour les 16-20 ans, mais aussi de faire adopter le règlement intérieur par décision du Maire.

Monsieur le Maire souligne que le PASS ADO BAFA est un beau projet et que ça permet aux jeunes de la commune de faire leurs premiers dans la vie active de découvrir le monde professionnel.

Il indique également le maintien des tarifs : 150, 00 € pour le BAFA 1 et 350,00 € pour le BAFA 3

Monsieur le Maire explique également, pour les mêmes raisons que le PASS ADO permis B et conduite accompagnée, la nécessité de faire adopter le règlement intérieur par décision du Maire qu'avec la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il n'y a plus de commission donc on se doit de passer par le Conseil municipal pour accepter ou refuser ce dispositif.



Après exposé, monsieur le Maire invite les membres du Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DEVAUX Loïc	X		
GRISEL Antoine	X		
PELLETIER Émilie	X		
NGUYEN Daniel	X		
ROGISTER Danielle	X		
DUCHESNE Daniel	X		
LEROY Fabien	X		
DOHERTY Sonia	X		
FOBAR-MARUITTE Maryse	X		
SZADO Sophie	X		
GABALA Cédric	X		
JEGOU Émilie	X		
MAUGARD Denis	X		
GRENIER Thierry	X		
CAPELLE-JOUTET Brigitte	X		
Favorable à l'unanimité			
Pour	Contre	Abstention (s)	
15	0	0	
• D'accepter la modification d'âge de participation • D'autoriser que le règlement intérieur soit adopté par décision du Maire • D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'octroi d'un dossier PASS ADO BAFA			

• **Mise à jour du PASS ADO Projet Jeunes (Délibération n°2026-71)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le dispositif PASS ADO Projet Jeunes, destiné à favoriser l'engagement des jeunes dans les projets, la participation à la vie locale...

Monsieur le Maire propose de réviser la participation financière accordée afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes de la commune d'en bénéficier, tout en préservant l'équilibre budgétaire de la collectivité. Il demande ainsi de fixer le montant à 300,00 € par bénéficiaire en remplacement du montant initial de 500,00 €.

Monsieur le Maire demande également à l'assemblée de retirer au dossier PASS ADO Projet Jeunes celui du PASS ADO permis B et de faire adopter le règlement intérieur par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ajoute que c'est un beau projet puisqu'on a pu financer des ordinateurs, des voyages... mais il veut que cela soit voté en Conseil Municipal car si un projet de voyage a été accordé à un jeune et pas à un autre, il ne veut pas que l'on dise qu'il fait du favoritisme. Donc, pour éviter qu'il y ait du tout et du n'importe quoi, c'est le Conseil Municipal qui délibérera.



Après exposé, monsieur le Maire invite les membres du Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DEVAUX Loïc	X		
GRISEL Antoine	X		
PELLETIER Émilie	X		
NGUYEN Daniel	X		
ROGISTER Danielle	X		
DUCHESNE Daniel	X		
LEROY Fabien	X		
DOHERTY Sonia	X		
FOBAR-MARUITTE Maryse	X		
SZADO Sophie	X		
GABALA Cédric	X		
JEGOU Émilie	X		
MAUGARD Denis	X		
GRENIER Thierry	X		
CAPELLE-JOUTET Brigitte	X		
Favorable à l'unanimité			
Pour	Contre	Abstention (s)	
15	0	0	
• D'accepter la participation financière de 300,00 € en remplacement de 500,00 € • D'autoriser le retrait au dossier PASS ADO Projet Jeunes celui du PASS ADO permis B • D'autoriser que le règlement intérieur soit adopté par le Conseil Municipal • D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'octroi d'un dossier PASS ADO Projet Jeunes			

• **Mise en place d'un PASS'SECUR (Délibération n°2026-72)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'un PASS'SECUR correspondant à une aide financière pour l'installation d'un système d'alarme au domicile principal des Orivalais, plafonné à 200,00 € par foyer si l'installation est faite par le demandeur et 300,00 € si elle est faite par un professionnel.

Il ajoute que cette aide pourra être mise en place à partir de janvier 2027.

Il souligne que le trésor public refuse que la somme soit directement allouée aux demandeurs, il faut donc voir à donner l'argent directement soit, au magasin choisi pour le matériel, soit directement à l'installateur.

Il termine en disant qu'il faut encore travailler sur le règlement intérieur mais il remercie Monsieur MAUGARD Denis, conseiller, pour le gros travail effectué.



Après exposé, monsieur le Maire invite les membres du Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DEVAUX Loïc	X		
GRISEL Antoine	X		
PELLETIER Émilie	X		
NGUYEN Daniel	X		
ROGISTER Danielle	X		
DUCHESNE Daniel	X		
LEROY Fabien	X		
DOHERTY Sonia	X		
FOBAR-MARUITTE Maryse	X		
SZADO Sophie	X		
GABALA Cédric	X		
JEGOU Émilie	X		
MAUGARD Denis	X		
GRENIER Thierry	X		
CAPELLE-JOUTET Brigitte	X		
Favorable à l'unanimité			
Pour	Contre	Abstention (s)	
15	0	0	
• D'accepter la mise en place du PASS'SECUR • D'accepter le plafond à 200,00 € par foyer si l'installation est faite par le demandeur et 300,00 € si elle est faite par un professionnel • D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'octroi d'un dossier PASS'SECUR			

• **Demande d'aide alimentaire – Dossier 2026-3 (Délibération n°2026-73)**

Monsieur le Maire expose la situation d'une administrée seule avec 3 enfants à charge dont un en situation de handicap et précise qu'elle a plus de dépense que de recette. Après avoir échangé avec elle, elle lui a confié avoir un crédit qui se termine fin novembre.

Monsieur NGUYEN Daniel, conseiller, demande à Monsieur LEROY Fabien, conseiller, quand faut-il commencer à donner le colis. Celui-ci lui répond pas avant mercredi 14 octobre à cause du délai de prévenance.

Une administrée dans le public demande si il n'est pas possible de voir avec les Restos du Coeur et si, éventuellement, elle pouvait s'inscrire au deux.

Monsieur le Maire lui répond non car nous avons une convention avec la banque alimentaire.

Monsieur le Maire fait un rappel au public sur les modalités de participation financière des bénéficiaires : 3,00 € par personne et par semaine.

Après exposé, monsieur le Maire invite les membres du Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DEVAUX Loïc	X		
GRISEL Antoine	X		
PELLETIER Émilie	X		
NGUYEN Daniel	X		
ROGISTER Danielle	X		
DUCHESNE Daniel	X		
LEROY Fabien	X		
DOHERTY Sonia	X		
FOBAR-MARUITTE Maryse	X		
SZADO Sophie	X		
GABALA Cédric	X		
JEGOU Émilie	X		
MAUGARD Denis	X		
GRENIER Thierry	X		
CAPELLE-JOUTET Brigitte	X		
Favorable à l'unanimité			
Pour	Contre	Abstention (s)	
15	0	0	
De répondre favorablement à la demande de colis alimentaire (dossier 2026-3)			

❖ Urbanisme

• **Débat relatif au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) 2029-2049 fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement de la Métropole Rouen Normandie pour les vingt prochaines années.

Il repose sur trois grandes priorités : répondre à l'urgence écologique, améliorer le bien-vivre au quotidien et renforcer la solidarité, l'attractivité et le rayonnement du territoire.

Le projet vise notamment la neutralité carbone à l'horizon 2050, la préservation de la biodiversité et l'objectif de zéro artificialisation nette des sols.

Il prévoit de mieux prendre en compte les risques liés au changement climatique, notamment les inondations, les fortes chaleurs et les risques industriels.

Le développement urbain doit privilégier les centres-bourgs, les centralités et les espaces déjà urbanisés, afin de limiter la consommation de terres agricoles et naturelles.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables prévoit également une offre de logements diversifiée, adaptée aux besoins de la population et accompagnée d'une rénovation du parc existant. Les mobilités douces et les transports collectifs sont renforcés pour favoriser la proximité entre logements, services, commerces et emplois.

Enfin, le projet entend soutenir l'économie locale, l'agriculture, le patrimoine, la culture et la qualité des paysages.



L'objectif général est donc de construire une « Métropole des proximités », plus résiliente, sobre en ressources et agréable à vivre, tout en maintenant son dynamisme.

Monsieur DEVAUX Loïc, le Maire, annonce que tous les membres de l'assemblée ont reçu les éléments complets par mail.

Il informe vouloir faire un mail à la Métropole car sur la zéro artificialisation il n'est pas d'accord. Selon lui, les conseillers municipaux sont tout à fait légitimes et suffisamment compétents et sérieux pour donner leur avis sur un projet de construction. Or, dans la zéro artificialisation, le but n'est plus de donner notre avis.

Il ajoute que c'est la raison pour laquelle il n'a pas signé le devis du géomètre concernant les terrains face à l'ancienne station service. Il serait ennuyeux de donner un avis favorable si la Métropole elle, en donne un défavorable. Un mail comportant cette observation a été envoyé à la Métropole.

❖ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

• Éclairage voirie

Monsieur le Maire nous informe que la Métropole fait du « forcing » afin que l'on éteigne les lumières la nuit. Il annonce que seules les rues structurantes resteront allumées.

• Panneaux lumineux

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le panneau est en panne depuis le 30 septembre 2026. Monsieur le Maire a sollicité des entreprises pour une nouvelle convention, le but étant d'avoir un panneau gratuit. L'une d'entre elles vient le mercredi 14 octobre 2026.

• Prévention délinquance

La police fait plus de contrôle radar dans des voitures banalisées pour la vitesse dans l'agglomération. Monsieur le Maire informe que mardi 22 septembre 2026, 81 photos concernant des infractions ont été prises.

Monsieur DUCHESNE Daniel, conseiller, ne trouve pas ça normal, et rétorque sur le fait qu'il est facile de flasher, le jour, des automobilistes qui ne roulent qu'à 60 km/h. Ils devraient venir la nuit.

• Décoration de la Mairie

Monsieur DEVAUX Loïc, le Maire, informe l'assemblée que la Mairie a été décorée à l'occasion d'octobre rose.

• Les rendez-vous du mois d'octobre 2026

- Le samedi 10 octobre 2026, une marche organisée par Nathalie RACKO, pour un montant de 5,00 €, est prévue. Le rendez-vous est à la Mairie à 9h30
-
- Le dimanche 11 octobre 2026 de 10h00 à 11h00, Zumba avec Chris à la salle Lucy Eudes pour un montant de 8,00 €
-
- T-shirt rose à l'effigie d'octobre rose en contrepartie d'un don de 3,00 €

• Les rendez-vous pour le TELETHON

- Vendredi 04 décembre 2026 :
 - Les enfants de l'école chanteront une chanson de Patrick FIORI



- A partir de 18h30, Dark Ping nocturne. La plage horaire est étalée pour avoir plus de monde car en 2025, l'activité avait bien fonctionné. Le prix est de 5,00 € et les boissons sont à volonté
- Samedi 05 décembre 2026 :
 - 2 parcours de VTT à partir de 9h30 : un de 12 kms et un de 30/40 kms.
 - 10h00 : Zumba ou marche partant de Caudebec-les-Elbeuf
 - Vers 12h45 : accueil des marcheurs et la commune d'Orival leur offre l'apéritif
 - Repas dansant le soir
- A partir du 09 jusqu'au 27 décembre 2026 : inscription pour les repas dodine de volaille ou chili con carné pour 25,00 €

Prochain Conseil Municipal le mercredi 07 octobre 2026

Fin de séance à 18h54

Secrétaire de séance :

Mr GRISEL Antoine

Le Maire :

Mr DEVAUX Loïc